

PRAYERS

STATEMENT BY MR. SPEAKER

MR. SPEAKER: May I take this occasion to indicate to Members of the House that, in accordance with the representation made by the Government under the provisions of Standing Order 42(2), I have caused to be published a Special Order Paper giving notice of a bill entitled "An Act to provide for an additional advance poll in respect of certain by-elections".

I now lay on the Table a letter dated October 7, 1978, from the Government House Leader concerning that Bill.—Sessional Paper No. 303-1/5.

Mr. MacGuigan, from the Special Joint Committee of the Senate and of the House of Commons on the Constitution of Canada, presented the Second Report of the Committee, which is as follows:

On June 12, 1978, the Prime Minister tabled a document entitled "A Time for Action" which set out "principles for the renewal of the Canadian federation" and on June 20, Bill C-60 was given first reading. On June 27 the House of Commons and on June 29 the Senate passed resolutions establishing a Special Joint Committee of the Senate and the House of Commons to "examine and report upon proposals that have been and in the future are from time to time made public by the Government of Canada, on subjects related to the Constitution of Canada". On June 30, the Committee held its organizational meeting.

The first full meeting of the Committee was held on August 15 and 34 meetings have been held since then.

An Interim Report

When the Minister of State for Federal-Provincial Relations appeared before the Committee on August 15, he drew attention to the unusual manner of proceeding—the submission of a Bill rather than a White Paper, which was then referred to the Committee following only first reading. The Minister stressed that the approach was deliberate—a Bill to emphasize the urgency which the Government attached to constitutional reform; the reference of that Bill to committee before second reading to demonstrate that "the government is not only open to every constructive and helpful comment and suggestion, it very much wants them".

In this interim report we have sought to offer constructive comment. But we have also been very much aware that the subject is vast and complex. We have concluded that we should only offer our views where we have sufficient evidence to present balanced and responsible comments. Moreover, we know that a meeting of First Ministers on constitutional change, which is bound to have a major effect on the Government's future action in this field, will take place at the end of this month. Finally, the report of the Task Force on Canadian Unity will not be available until at least December. For all

PRIÈRE

DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Je désire informer la Chambre qu'en conformité des instances faites par le gouvernement aux termes du paragraphe (2) de l'article 42 du Règlement, la présidence a fait publier un Feuilleton spécial donnant avis d'un bill intitulé: «Loi concernant l'établissement d'un bureau spécial de scrutin supplémentaire pour certaines élections partielles».

A ce propos, je dépose maintenant sur le Bureau une lettre du leader du gouvernement à la Chambre, en date du 7 octobre 1978.—Document parlementaire n° 303-1/5.

M. MacGuigan, du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada, présente le deuxième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Le 12 juin 1978, le premier ministre déposait un document, intitulé «Le temps d'agir», qui posait «les jalons du renouvellement de la fédération canadienne». Le 20 juin, le Bill C-60, franchissait l'étape de la première lecture. Les 27 et 29 juin, la Chambre des communes et le Sénat adoptaient respectivement une résolution instituant un Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes pour «étudier et faire rapport sur les propositions qui ont été ou seront ultérieurement rendues publiques par le gouvernement du Canada sur des sujets relatifs à la Constitution du Canada». Le 30 juin, le Comité tenait sa séance d'organisation.

La première séance plénière du Comité a eu lieu le 15 août, et depuis, trente-quatre réunions ont été tenues.

Un rapport provisoire

Le ministre d'État chargé des relations fédérales-provinciales, lorsqu'il a comparu le 15 août a attiré l'attention des membres du Comité sur la procédure inusitée utilisée par le gouvernement—soit la présentation d'un projet de loi, plutôt que d'un Livre blanc, référé au Comité dès après la première lecture. Le ministre a insisté sur le fait qu'il s'agissait d'un acte délibéré—la présentation de ce projet de loi visait à souligner l'urgence que le gouvernement accordait à la réforme constitutionnelle; le renvoi de ce projet de loi au Comité, avant l'étape de la deuxième lecture, démontrait aussi que «non seulement le gouvernement était prêt à recevoir tout avis utile et constructif, mais qu'il souhaitait vraiment en recevoir».

Nous avons tenté dans ce rapport provisoire de faire des commentaires constructifs, tout en nous rendant compte que le sujet était vaste et complexe. Nous avons donc décidé de nous limiter à exprimer nos vues sur des sujets sur lesquels nous avions reçu suffisamment de témoignages pour nous permettre des commentaires équilibrés et réfléchis. De plus, nous savons qu'aura lieu à la fin du mois une conférence des premiers ministres sur la réforme constitutionnelle, réunion qui pourrait avoir de grandes répercussions sur les décisions futures du gouvernement en ce domaine. Enfin, le rapport du Groupe de